VILLE DE
WAVRE

AVIS

OBJET : Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la création d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 13 octobre 2026, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la création d'un emplacement pour personne handicapée à hauteur de l'immeuble n°12 de la chaussée des Atrébates.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be et sur www.deliberations.be.

Wavre, le 15 octobre 2026

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

Le Premier Echevin
Bourgmestre f.f.,

Benoît RAUCENT